

## Règlement EPS (Education physique et sportive)

### Règles et sécurité

Le règlement intérieur de l'établissement s'applique intégralement dans le cadre de l'EPS (trajets, vestiaires, gymnase, terrains de sports, ou autres installations sportives).

### Quelques rappels

- Les téléphones et lecteurs de musique sont strictement interdits en cours sauf à la demande de l'enseignant pour des exercices spécifiques.
- Les chewing gum sont dangereux et de ce fait interdits.
- Le respect du matériel et des locaux mis à disposition est impératif.

### Règles spécifiques

TRAJET (cf. verso de la feuille) :

Les élèves se rendront seuls, sur les deux lieux d'installation mis à disposition par l'établissement. Le temps imparti aux élèves pour les déplacements est organisé méticuleusement, et les horaires de fin de cours scrupuleusement respectés par les enseignants. Les élèves doivent impérativement suivre les trajets imposés au dos de la feuille pour des raisons de sécurité, en cas de non-respect de ces trajets, la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée. LES RETARDS NE SONT PAS ADMIS.

VESTIAIRES :

Pour des raisons sanitaires particulières cette année et jusqu'à nouvel ordre, les élèves arriveront en tenue au cours d'EPS, et repartiront sans se changer.

L'accès aux vestiaires aura pour seule utilité de déposer ces affaires et ce dans le respect du protocole de sécurité.

DEROULEMENT DU COURS :

Durant la séance le retour aux vestiaires est formellement interdit. Les vestiaires sont fermés pendant toute la durée du cours afin d'éviter tout problème de vol ou de dégradation des lieux. L'utilisation des toilettes est autorisée avec la permission de l'enseignant (il est conseillé de boire de l'eau pendant le sport et pour éviter les déplacements d'emporter sa gourde).

L'annulation du cours pour des raisons extérieures et indépendantes de notre volonté (ex. intempéries au stade) sera prise sur décision de l'enseignant. En cas d'annulation, les élèves rentrent au lycée selon les trajets imposés pour le prochain cours ou pour déjeuner au lycée en cas d'annulation de cours en fin de matinée pour les demi-pensionnaires. Les externes, s'ils en ont l'autorisation, pourront rentrer chez eux en cas d'annulation de cours en fin de matinée.

**TOUTE DEGRADATION DE MATERIEL DEVRA ETRE REMBOURSEE.  
LE NON RESPECT DE CES REGLES ENTRAINERA DES SANCTIONS.**

LA TENUE D'EPS :

Une tenue décente, adaptée à l'activité programmée et à la météo est exigée lors du cours d'EPS. Un maillot de l'école sera fourni à chaque élève de seconde pour faciliter le respect de cette règle. En cas d'oubli répété de tenue, l'élève sera sanctionné (consigne).

INAPTITUDES :

- Pour une inaptitude ponctuelle (une séance), une demande écrite des parents est nécessaire. Une tenue sportive sera alors exigée ainsi qu'une participation en cours (arbitrage, assurance...)
- Pour une inaptitude partielle ou une inaptitude totale d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, la présence et la participation au cours est obligatoire. Cette participation adaptée aux possibilités de **l'élève EST EVALUEE**.
- Pour une inaptitude totale de plus de trois mois, une dispense de cours pourra être autorisée par l'administration du lycée ou par le rectorat (via un médecin scolaire).

EVALUATION :

Toute absence injustifiée lors de l'évaluation entraînera systématiquement la note de 0/20. En cas d'absence justifiée une séance de rattrapage pourra être proposée à l'élève.

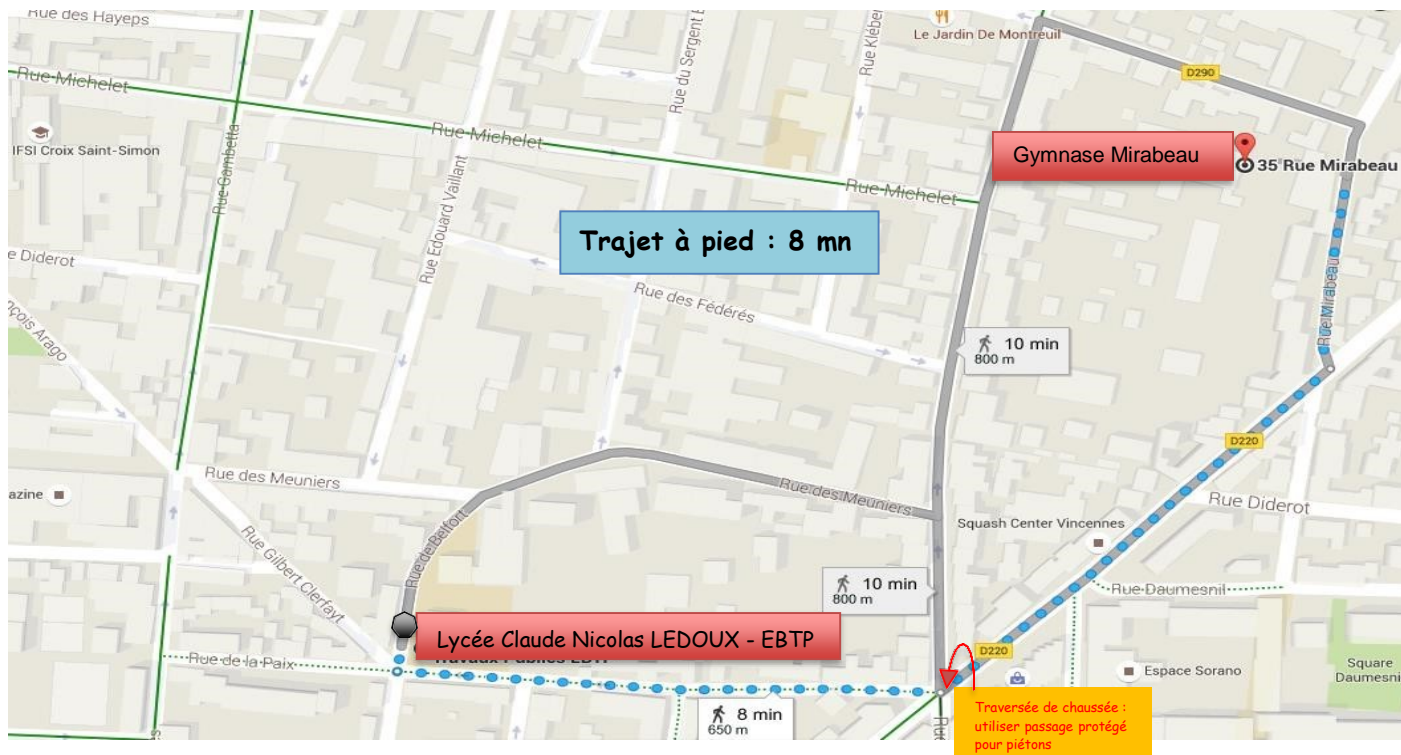
Signature de l'élève :

Date

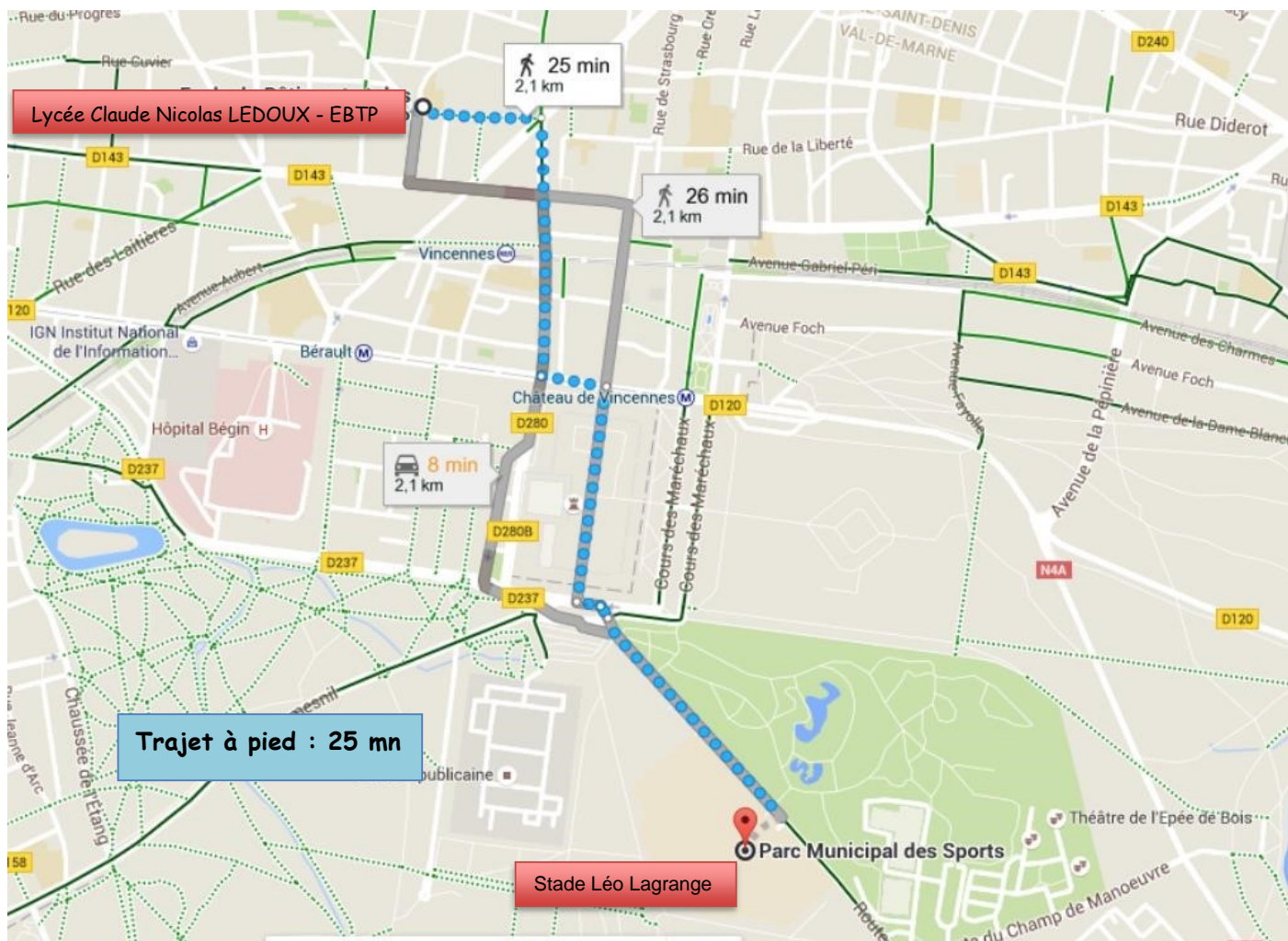
Signatures des parents :

## Installations sportives

### Gymnase Mirabeau : 35 rue Mirabeau, 94300 Vincennes



### Stade Léo Lagrange : Route de la pyramide 75012 Paris (face à l'entrée du Parc Floral)



Trajet pour se rendre à la piscine de Montreuil (cours de plongée sous marine Niveau 1 et 2)



Les élèves se rendront seuls, sur les différents lieux de cours de l'établissement.

Les élèves doivent impérativement suivre les trajets imposés pour des raisons de sécurité, en cas de non-respect de ces trajets, la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée.

LES RETARDS NE SONT PAS AUTORISÉS, L'ACCÈS AUX BASSINS SERA REFUSÉ SYSTÉMATIQUEMENT À L'ACCUEIL DE LA PISCINE (L'ENTRÉE DES ÉLÈVES N'ÉTANT ACCEPTÉE QU'EN PRÉSENCE DE LEUR ENSEIGNANT)

(Source : Google Maps).